

## Informations pour le dossier de bourses

### A noter :

Les élèves qui viennent de 3<sup>ème</sup> de l'Education Nationale **et qui ont déjà complété un dossier de demande de bourses dans leur collège doivent refaire un dossier pour le lycée de Ondes. Modèle CERFA 11779\*12 à télécharger.**

**NOUVEAU** : Les élèves de **1ère et Terminale** doivent refaire la demande de bourse, **il n'y a plus de reconduction.**

Le **dossier CERFA 11779\*12**, téléchargé sur le site du lycée <https://legta-ondes.mon-ent-occitanie.fr> devra être complété, signé et accompagné des documents nécessaires à son instruction ainsi que d'un RIB. Un **accusé de réception de dépôt de dossier** vous sera remis.

**A réception de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026 sur les revenus 2025, vous devrez nous transmettre une copie.**

### Calendrier de la campagne des bourses

<b>Date de retour des dossiers au lycée d'Ondes souhaitée :</b>	<b>le jour de l'inscription</b>
<b>Date limite de dépôt des dossiers :</b>	<b>vendredi 18 septembre 2026</b>
<b>Date limite de réception des pièces manquantes :</b>	<b>jeudi 1er octobre 2026</b>
<b>Date limite de réception des recours des familles :</b>	<b>vendredi 20 novembre 2026</b>

**(Date de clôture de la campagne de bourse, campagne 2026-2027, jeudi 15 octobre 2026)**

Si votre situation a été durablement et profondément modifiée **depuis le 31/12/2025**, veuillez **fournir tous les justificatifs.**

Vous avez la possibilité de faire une simulation de votre demande de bourses sur le site Internet :  
(<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>)

**Les dossiers sont instruits sur les revenus à n-1** (pour la rentrée de septembre 2026, voir **l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de l'année 2025**). Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par l'administration. **Le défaut de leur production au-delà du 1<sup>er</sup> octobre** (date limite de réception des pièces manquantes) **entraînera le rejet de la demande de bourses.**

### BOURSE AU MERITE

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa. Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB

Les élèves de **1ère et terminale** peuvent également être éligibles.

En cas d'acceptation, le **versement trimestriel** des bourses est subordonné à la fréquentation **avec assiduité** des cours. **Au-delà de 15 jours d'absences non justifiées**, une retenue pourra être effectuée.

*Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme SERE, chargée des bourses au lycée d'Ondes : 05 61 37 65 72.*